

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 20 décembre 2013
(convocation du 9 décembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Décembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle jusqu'à 10 h 05
Mme BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à 10 h 05
M. BRON Jean-Charles à M. DUPRAT Christophe à partir de 12 h 15
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude à partir de 11 h 30
Mme FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc à partir de 12 h 15
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à partir de 12 h 00
M. LAMAISSON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 05 et à partir de 12 h 15
M. OLIVIER Michel à M. GALAN Jean-Claude
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 05
M. SOUBABERE Pierre à M. TURON Jean-Pierre
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANÇOIS Béatrice
M. AMBRY Stéphane à Mme BALLOT Chantal à partir de 12 h 00
M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre à partir de 11 h 10
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARNIER Jean-Claude à partir de 11 h 50

M. BOUSQUET Ludovic à CAZENAVE Charles à partir de 12 h 20
Mme BREZILLON Anne à Mme DELATTRE Nathalie à partir de 12 h 15
Mme CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Yohan
M. CAZENAVE Charles à Mme COLLET Brigitte jusqu'à 10 h 10
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10 h 00
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
M. EGRON Jean-François à M. MADRELLE Nicolas jusqu'à 10 h 05
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis à partir de 12 h 25
M. MANGON Jacques à M. RAYNAL Franck
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude
M. MOGA Alain à M. MILLET Thierry à partir de 12 h 25
M. PAILLART Vincent à M. FREYGEFOND Ludovic
M. POIGNONEC Michel à M. JOUBERT Jacques
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10 h 00
M. ROUYEYRE Matthieu à M. PEREZ Jean-Michel jusqu'à 10 h 15
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SOLARI Joël jusqu'à 10 h 20

EXCUSES :

Mme HAYE Isabelle

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - tramway 3ème phase - BIL301 - Système billettique de vente - Marché négocié - Autorisation de signature
--

Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

NATURE ET ETENDUE DU BESOIN A SATISFAIRE

La Communauté urbaine de Bordeaux a par délibération en date du 6 novembre 2009, arrêté le dossier définitif du projet d'extension de 33 km du réseau actuel de tramway. Ce projet, dit phase III, comprend :

- les extensions des lignes A, B et C,
- la construction du Tram-Train du Médoc.

Le projet de marché BIL301 s'inscrit dans le cadre du projet phase III du réseau de Tramway de la Communauté urbaine de Bordeaux.

Outre, par exemple, la fourniture des rames et la construction des voies, une partie des besoins du projet phase III consiste également en la fourniture, la configuration et l'installation de tous les outils systèmes informatiques nécessaires au transport des voyageurs, à leur information et à leur sécurité, liées aux nouvelles extensions du tramway (matériel roulant, dépôt et Parcs Relais).

L'objet du présent marché, dit BIL 301, est l'extension du système billettique de vente automatique en station existant pour le « réseau 2013 ». Il comprend la fourniture et la mise en service de l'ensemble des Distributeurs de Titres de Transport (DTT) ainsi que leur intégration fonctionnelle et technique au système central existant.

Les prestations à assurer concernent les études d'exécution des matériels et logiciels, leur fourniture, leur fabrication en usine, leur acheminement sur site, leur installation et leur mise en service, la fourniture de la documentation, la formation à l'exploitant et à la maintenance, la fourniture des pièces de rechange et l'exécution des prestations de maintenance et d'assistance en période de garantie pour les équipements du Système Billettique de vente.

PROCEDURE MARCHES PUBLICS ET JUSTIFICATION

La CUB doit être regardée comme agissant en tant qu'entité adjudicatrice.

Pour répondre à ce besoin, il a été choisi de recourir à la procédure négociée avec mise en concurrence, en application notamment des articles 144-1-1, 165 et 166 du code des marchés publics.

Le projet de marché a été rédigé par Systra, titulaire du marché « Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre d'un système billettique pour les extensions du réseau de tramway de l'agglomération bordelaise ».

Il s'agit d'un marché à prix global et forfaitaire, conclu pour une durée de 18 mois à compter de sa date de notification.

L'ensemble de ces prestations constituant un ensemble cohérent ayant pour objectif une même opération, le marché n'a pas été alloté.

L'opération était estimée à 2 000 000,00 € TTC.

Le financement de ces prestations est à imputer au budget Annexe Transports – Chapitre 23 - Compte 238 – CRB KD00 – Programme 31P121 – Opérations 31P121O008 Extension ABC Tramway Phase 3 et 31P121O002 Opérations Tramway Phase 3 Tram-train du Médoc - Exercice 2014 et suivants.

L'avis d'appel à candidature a été publié au bulletin des annonces des marchés publics (BOAMP) le 4/06/2013, ainsi qu'au journal officiel de l'Union Européenne le 1/06/2013.

Sept sociétés ont déposé leur candidature au 17/06/2013 :

- SIGMA SPA,
- VIX TECHNOLOGIE France SA,
- THALES Communication & Security SAS,
- PARKEON SAS,
- AFFILIATED COMPUTER SERVICES SOLUTIONS (ACS),
- SCHEIDT & BACHMANN France,
- Groupement SII / Société HÖFT & WESSEL AG.

Ces sept candidatures ont été agréées.

Il leur a été adressé un dossier de consultation, leur prescrivant une date limite de remise des offres pour le 02 septembre 2013.

Quatre entreprises ont remis leur offre. Il s'agit de :

- PARKEON SAS,
- SCHEIDT & BACHMANN,
- VIX TECHNOLOGIE France SA,
- AFFILIATED COMPUTER SERVICES SOLUTIONS (ACS).

Les négociations se sont déroulées les 1^{er} et 2 octobre 2013. Les candidats ont été invités à remettre une deuxième offre le 16 octobre 2013.

Les négociations ont porté sur des précisions et améliorations techniques ainsi que sur l'optimisation financière des prestations.

A l'issue de cette procédure, la commission d'appel d'offres, réunie le 11 décembre 2013 a décidé d'attribuer le marché à PARKEON SAS pour un montant de 1 450 648,00 € HT soit 1 734 975,01 € TTC.

En application des articles L.2121-12 et L.2121-13 du code général des collectivités territoriales, le projet de marché est consultable pour les Conseillers communautaires à l'immeuble Le Guyenne à la Direction de la commande publique - 6^{ème} étage.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-12 et L.2121-13,

VU le code des marchés publics, et notamment ses articles 144-1-1, 165 et 166,

VU le projet de marché mis à disposition des élus communautaires,

VU la décision de la Commission d'appel d'offres en date du 11 décembre 2013 attribuant le marché dit BIL301 portant sur l'extension du système billettique de vente automatique en station existant pour le « réseau 2013 » à PARKEON SAS pour un montant de 1 450 648,00 € HT soit 1 734 975,01 € TTC.

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE, par sa décision du 11 décembre 2013, la Commission d'Appel d'Offres a attribué à PARKEON SAS le marché dit BIL301, portant l'extension du système billettique de vente automatique en station existant pour le « réseau 2013 », pour un montant de 1 450 648,00 € HT soit 1 734 975,01 € TTC.

DECIDE

Article 1 : Le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président à signer le marché dit BIL301 portant l'extension du système billettique de vente automatique en station existant pour le « réseau 2013 », avec PARKEON SAS pour un montant de 1 450 648,00 € HT soit 1 734 975,01 € TTC.

Article 2 : Sous réserve du vote du budget par le Conseil de communauté, la dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au Budget Annexe Transports - Chapitre 23 - Compte 238 – CRB KD00 – Programme 31P121 – Opérations 31P121O008 Extension ABC Tramway Phase 3 et 31P121O002 Opérations Tramway Phase 3 Tram-train du Médoc - Exercice 2014 et suivants.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 20 décembre 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
6 JANVIER 2014**

PUBLIÉ LE : 6 JANVIER 2014

M. GÉRARD CHAUSSET